
DOCUMENTS OFFICIELS

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique

Département de l'Instruction publique

QUEBEC, 1^{er} mars 1904.

L'honorable M. A. ROBITAILLE,
Secrétaire de la province,
Québec.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être présenté à la Législature de la province, mon rapport annuel pour l'année scolaire 1902-1903, terminé le 30 juin dernier.

Le montant affecté aux écoles publiques étant distribué par le Surintendant entre les municipalités scolaires proportionnellement au chiffre de leur population, tel que constaté par le recensement du gouvernement fédéral, j'ai été obligé de faire faire une nouvelle répartition d'après le recensement de 1901. Ce travail a nécessité une correspondance de plusieurs mois entre les officiers de mon département et les municipalités scolaires, car celles-ci, dans bien des cas, n'ont pas les mêmes limites territoriales que les paroisses inscrites au recensement.

Ce manque d'homogénéité a été la source de très sérieux embarras. Il a fallu modifier les chiffres du recensement lui-même et s'assurer de l'exacte population des parties de territoire paroissial qui, pour les fins scolaires, avaient été annexées à une autre paroisse ou même à plusieurs. Aussi la distribution fut quelque peu retardée à cause du travail long et difficile qu'il fallut exécuter pour se conformer à la loi.

J'avais chargé de ce travail de répartition M. J.-N. Miller, employé de mon département, qui a parfaitement répondu à la confiance que j'avais reposée en lui.

Il serait à désirer que l'article 436 de la loi fût amendé, car la tâche pour mon département deviendra de plus en plus difficile avec l'augmentation des paroisses et la subdivision des municipalités scolaires.

Si cette répartition, au lieu de se faire tous les dix ans, pouvait avoir lieu à des époques plus rapprochées, il en résulterait un traitement plus équitable pour les municipalités dont la population s'accroît sans cesse, surtout dans les paroisses où la colonisation progresse beaucoup.

SUBVENTION SCOLAIRE

La population de la province augmentant avec les années, et la subven-